



# Sainte-Cécile-de-Milton

## POLITIQUE DE CAMP DE JOUR



Adoptée le : 8 avril 2019  
Résolution # : 2019-04-123

## PRÉAMBULE

---

La présente politique vise à offrir un cadre de référence mettant à la disposition des parents l'ensemble des informations et modalités relatives au service de camp de jour de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton qui est offert lors de la période estivale.

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

---

Par la réalisation de son camp de jour, la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton désire :

- Offrir aux familles miltonnaises et des municipalités avoisinantes un camp de jour pour les jeunes âgés entre 4 et 12 ans;
- Promouvoir et reconnaître l'importance des saines habitudes de vie et de l'activité physique;
- Offrir le camp de jour à des tarifs compétitifs afin de favoriser l'accessibilité au plus grand nombre de participants possible;
- Contribuer financièrement aux frais exigés en appliquant une tarification familiale;
- Valoriser la collaboration scolaire et municipale par l'utilisation des installations et des équipements.

## MODALITÉS DU CAMP DE JOUR

---

### HORAIRE

---

Lundi au vendredi

Camp de jour : 8h30 à 16h30

Service de garde : 7h00 à 8h30 & 16h30 à 18h00

*\*Fermé à la Fête nationale du Québec*

### TARIFICATION

---

*Notez qu'aucune inscription ne sera acceptée si un solde antérieur est impayé à la Municipalité.*

#### **Rabais-période de préinscription**

Il est possible de bénéficier d'un rabais de 25,00\$ par enfant pour les inscriptions reçues lors de la période de préinscription. Cette période peut être sujette à changement d'une année à l'autre.

### **FORFAIT ÉTÉ COMPLET POUR 8 SEMAINES- SORTIES INCLUSES**

OPTIONS	HORAIRE	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>e</sup> enfant*	3 <sup>e</sup> enfant +*
Service de garde <b>non-inclus</b>	8h30 à 16h30	420,00\$	372,00\$	324,00\$
Service de garde <b>inclus</b>	7h00 à 18h00	520,00\$	472,00\$	424,00\$

*\*La tarification familiale réduite s'applique uniquement aux résidents de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.*

### **FORFAIT À LA SEMAINE - SORTIES INCLUSES**

OPTION	CAMP DE JOUR		SERVICE DE GARDE
1 semaine	75,00\$	+	15,00\$

## MODES DE PAIEMENT

---

### Argent comptant

Les frais doivent être acquittés en totalité le jour de l'inscription.

### Chèque(s)

Le ou les chèque(s) doivent être libellés à l'ordre de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton. Il est possible d'acquitter le paiement en 1 versement en date du jour de l'inscription ou en 3 versements égaux. Dans le cas échéant, les chèques devront être datés ainsi :

**Date du 1<sup>er</sup> chèque : Jour de l'inscription de l'enfant**

**Date du 2<sup>e</sup> chèque : 1<sup>er</sup> juin**

**Date du 3<sup>e</sup> chèque : 15 juin**

\*Des frais de 50,00\$ seront facturés pour tout chèque sans provision.

## POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

---

### Annulation avant le début du camp de jour

Si le remboursement est demandé avant le premier jour du début du camp de jour, des frais administratifs de 50,00\$ + taxes vous seront facturés. Seuls, les frais d'inscription du camp de jour et du service de garde sont remboursables. Aucuns frais administratifs ne seront chargés dans le cas d'une annulation pour une raison médicale, dans la mesure où la marche à suivre à cet effet a été respectée.

### Annulation pendant le camp

Aucun remboursement ne sera effectué après la date de début du camp de jour à l'exception d'une annulation pour une raison médicale. Dans ce cas, les frais d'inscriptions seront remboursés au prorata des services non reçus et aucuns frais administratifs ne seront facturés, dans la mesure où la marche à suivre à cet effet a été respectée.

### Marche à suivre pour annuler l'inscription pour une raison médicale

Il est possible d'annuler l'inscription de votre enfant en tout temps pour une raison médicale. Pour ce faire, vous devez transmettre à la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton un avis écrit, accompagné d'une copie originale du certificat médical dûment signé par un médecin, au plus tard dans les 21 jours civils après le premier jour d'absence de votre enfant au camp de jour.

## SERVICE DE GARDE

---

Le service de garde est offert uniquement aux enfants inscrits au camp de jour. Tel qu'indiqué dans la tarification, le service de garde est offert optionnellement sous le forfait été complet de 8 semaines ou sous le forfait à la semaine au coût de 15,00\$/semaine. Les participants doivent être inscrits à l'avance, sous peine de se voir refuser l'accès si le ratio d'enfants/moniteurs est atteint. Les parents qui viendront chercher leur enfant à l'extérieur des heures indiquées sur le formulaire d'inscription, devront assumer les frais de pénalité suivants :

### Frais de pénalité du service de garde

**Retard de 15 minutes et moins**-Pénalité de 5,00\$/enfant/ période de retard

**Retard de 15 minutes et plus**- Pénalité de 10,00\$/enfant/ période de retard